

Une stratégie non traditionnelle fondamentale qui vise à générer des rendements ajustés au risque intéressants à long terme grâce à la prise de positions longues et courtes à l'égard d'actions principalement nord-américaines. Le Fonds peut servir de complément bénéfique aux portefeuilles traditionnels.

1

Cherche à tirer parti d'autres sources d'alpha et à réduire le risque du portefeuille au moyen de positions courtes.

2

Adopte une approche de placement diversifiée au moyen de positions longues/courtes sur actions.

3

Élargit la portée du portefeuille au-delà des solutions de fonds communs de placement conventionnelles.

Philosophie de placement

La philosophie de placement du Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes (le « Fonds ») est ancrée sur la conviction que la gestion active permet de constamment repérer des occasions de placement attrayantes tout au long du cycle économique.

<p>Sélectionner les titres sans coller à un style</p> <p>Se concentrer sur le potentiel d'alpha plutôt que de privilégier un style particulier.</p>	<p>Anticiper les changements avant qu'ils ne s'opèrent</p> <p>Identifier les changements opérationnels qui sont ignorés par le marché et qui laissent entrevoir des changements importants pour les sociétés.</p>	<p>Conjuguer l'avenir et le présent</p> <p>Utiliser les positions courtes pour traverser les turbulences à court terme tout en recherchant la plus-value du capital à long terme.</p>
--	--	--



David Way

Gestionnaire de portefeuille
Chez Fidelity depuis 2008

Expérience dans les secteurs suivants :

- métaux et mines
- papier et foresterie
- immobilier
- assurance
- consommation discrétionnaire
- télécommunications
- produits chimiques et engrais

Avant de travailler pour Fidelity, M. Way a été directeur principal de l'expansion commerciale pour le Groupe TMX et analyste d'entreprise pour la société de conseil McKinsey & Company.

Il a obtenu une MBA spécialisée en placements axés sur la valeur de la Wharton School. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Aperçu du mandat

Stratégie	Positions longues/courtes sur actions
Bêta cible	0,0 à 1,0
Pourcentage type de positions courtes	30 %
Nombre de titres	Habituellement 30 à 60 par type de position
Indice de référence	Indice composé plafonné S&P/TSX à 50 % Indice S&P 500 à 50 %
Niveau de risque	Moyen
Placement minimum	500 \$ CA

Codes de fonds

	SÉRIE B	SÉRIE S5	SÉRIE S8	SÉRIE F	SÉRIE F8	SÉRIE F8
	FSI	FSI	FSI	SF	SF	SF
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes	2492	2493	2497	2498	2499	2500
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes \$ US	7147	7148	7149	7150	7151	7152

Symbole boursier

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes – série FNB

FLSA

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez fidelity.ca/strategiesalternatives



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Le Fonds est un fonds commun de placement non traditionnel (aussi appelé organisme de placement collectif alternatif). Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ce Fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Si elles sont entreprises, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur du Fonds diminue.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres de série FNB. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, la performance entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels d'un fonds pourrait différer. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

L'indice composé plafonné S&P/TSX impose des pondérations plafonnées à 10 % sur tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX représente environ 95 % du marché boursier canadien. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et ajusté en fonction du flottant qui comprend 500 grandes sociétés et représente environ 80 % de la capitalisation boursière des États-Unis.

Le degré de risque de placement indiqué a été établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds, ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.